

DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Arrondissement
de
NANTERRE

Canton de Courbevoie 2

N° DCM-2022-061

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **MERCREDI 6 AVRIL 2022**
sur convocation adressée aux Conseillers le 31 mars 2022

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

L'an **deux mille vingt-deux**, le **six avril à neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur **Vincent FRANCHI**.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme AMSELLEM a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – M. FRANCHI, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme PALAT, M. GAHNASSIA, Mme MADRID, M. CAUMONT, Mme SOULAINÉ, M. BERNASCONI, M. PINSARD, M. GUILLEROT, Mme MENARD, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. GHANEM, Mme RENOUF, Mme MESSAOUDENE, M. STURBOIS, Mme ANDRE, M. ROUSSET, Mme LEBRETON, M. BOUCHINDHOMME, Mme KAROTCHI, M. GOUIN, Mme ZERHOUNI, Mme BRUMENT, M. LOE MIE, M. DUBAIL, M. POEZEVARA

Ont donné mandat – Mme GIRARD à M. GAHNASSIA, M. CAVAYE à Mme MADRID, M. MARCHIONI à M. GUILLEROT, Mme TROPENAT à Mme MENARD, Mme COUDER à M. PINSARD, Mme LAMBERTI à M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme HERMANN à M. GOUIN, M. CANTO à M. LOE MIE, M. HAUTBOURG à Mme BRUMENT

Excusés – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. MALEVERGNE, Mme CAZENAVE, M. METIVIER, M. LOTTEAU, Mme SIRSALANE

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20220406-DCM-2022-061-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L2121-14,

Vu la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment l'ordonnance n°2006-1027 du 26 août 2006 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à la ville de Puteaux,

Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération n°DCM-2021-052 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021

Vu les décisions modificatives N°1 et N°2 au budget primitif 2021 adoptées respectivement par délibération du Conseil municipal du 29 septembre 2021 (DCM-2021-082) et du Conseil municipal du 8 décembre 2021 (DCM-2021-137)

Vu la présentation par le Trésorier Principal Municipal du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2021 faisant apparaître une parfaite concordance avec les comptes de l'ordonnateur,

Vu le compte administratif 2021 du budget principal ci-annexé,

Considérant que le Conseil municipal délibère sur le compte administratif 2021 dressé par Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire et ordonnateur de la ville

Considérant que Madame CECCALDI-RAYNAUD s'est retirée au moment du vote conformément à l'article L 2121-14 du CGCT en sa qualité de Maire de la ville de Puteaux lors de l'exercice considéré, et que le Conseil s'est ainsi valablement exprimé sous la présidence du Premier adjoint Monsieur Vincent FRANCHI,

Vu le rapport de présentation ci-annexé

DELIBERE :

Article 1er : Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021.

Article 2 : Adopte les résultats définitifs du compte administratif 2021 du budget principal, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 208 981 246,87 euros

Dépenses de l'exercice : 202 910 028,40 euros

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 6 071 218,47 euros

Résultat reporté de l'exercice N-1 : 26 493 729,65 euros

Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement : 32 564 948,12 euros

Section d'investissement

Accusé de réception en préfecture 092-219200623-20220406-DCM-2022-061-DE Date de télétransmission : 14/04/2022 Date de réception préfecture : 14/04/2022

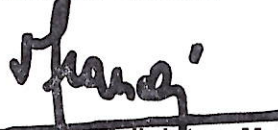
Recettes de l'exercice : 110 876 351,37 euros
Dépenses de l'exercice : 74 387 708,62 euros
Résultat d'investissement de l'exercice : 36 488 642,75 euros
Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1 : - 12 626 485,23 euros

Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement : 23 862 157,52 euros

Délibération adoptée par :

Vincent FRANCHI

31 Voix pour
6 Voix contre
0 Abstention(s)
0 NPPV



Premier Adjoint au Maire

Affiché le : **14 AVR. 2022**

Transmis en préfecture le : **14 AVR. 2022**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20220406-DCM-2022-061-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

L'exercice 2021 a fait l'objet de la délibération n°DCM-2021-052 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021 portant vote du budget primitif de l'exercice 2021 et des délibérations n°DCM-2021-082 du 29 septembre 2021 et n°DCM-2021-137 du Conseil municipal du 8 décembre 2021 portant respectivement décisions modificatives 1 et 2.

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 sont présentés ci-après.

a. En section de fonctionnement

En recettes, le montant total des réalisations de l'exercice s'élève à 208 981 247 euros. Il se décompose de la manière suivante :

Chap.	Recettes	Inscriptions	Réalisations
013	Atténuations de charges	300 000 €	197 016 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15 100 291 €	17 578 566 €
73	Impôts et taxes	173 099 000 €	176 391 653 €
74	Dotations et participations	4 716 950 €	5 344 844 €
75	Autres produits de gestion courante	2 491 336 €	2 880 593 €
	Total des recettes courantes	195 707 577 €	202 392 672 €
76	Produits financiers	7 600 €	7 568 €
77	Produits exceptionnels	309 100 €	6 282 030 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	35 100 €	173 000 €
	Total des recettes réelles	196 059 377 €	208 855 270 €
042	Opérations d'ordre	2 700 €	125 977 €
	Total des recettes de fonctionnement	196 062 077 €	208 981 247 €
002	Résultat reporté	26 493 730 €	

Les montants portés dans ce tableau étant arrondis, des différences non significatives peuvent apparaître avec les totaux.

Le montant des recettes courantes de **202 392 672 euros** comprend :

- Les « atténuations de charges » correspondant majoritairement aux indemnités journalières reversées par la CPAM à la commune, aux remboursements de frais par l'assureur lors d'accidents du travail pour un montant total de 197K€,
- Les « produits des services, du domaine et des ventes diverses » essentiellement composés des services tarifés à l'utilisateur (population-citoyen-administré) marqués par le contexte COVID sont en baisse par rapport à une année d'activité normale (2019) :

- Les redevances à caractère social pour les crèches, les jardins d'enfants, les repas des personnes âgées, le centre médical Dolto d'un montant de 2 733 K€, (soit - 25%),
- Les redevances périscolaires pour la restauration et les études dirigées d'un montant de 2 308 k, (soit - 4%),
- Les redevances à caractère sportif pour les activités en lien avec le tennis, le gymnase, le palais des sports, le hall des sports d'un montant de 1 791 K€, (- 18%)
- Les redevances à caractère de loisirs pour les centres de loisirs, les séjours et autres sorties d'un montant de 1 601 K€, (- 31%)
- Les redevances à caractère culturel pour l'accès au conservatoire, les spectacles du palais de la culture et ceux du théâtre d'un montant de 1 193 K€ connaissent la plus importante baisse de recettes (- 33%).

Sont également inscrites les redevances d'occupation du domaine public pour les échafaudages, déménagements, palissades pour chantiers, droits de place d'un montant de 1 951 K€.

- Les « *impôts et taxes* », composés notamment de :
 - L'attribution de compensation versée par la métropole du Grand Paris visant à compenser le transfert de fiscalité économique et qui s'élève à 116 590 K€ depuis 2016,
 - La fiscalité directe locale, première ressource des budgets communaux représente 25 % des recettes de gestion courante de fonctionnement soit 50,6 M€. Les recettes fiscales sont en augmentation de 4% par rapport à 2020 En raison uniquement du dynamisme des bases car les taux n'évoluent pas depuis 16 ans.
 - La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élève à 6 590 K€, en augmentation de 20%, par rapport au CA de 2020 traduisant un nombre de transactions immobilières soutenu.
- Les « *dotations et participations* » proviennent de la CAF (accueils crèches et centres de loisirs), de l'ARS pour le centre médical DOLTO, de l'ANHA¹ en termes énergétiques ou encore du Département pour un montant global de 3 405 K€. Elles sont complétées de compensations d'exonérations et de remboursement de TVA.
- Les « *autres produits de gestion courante* » sont composés :
 - Des revenus dégagés du parc locatif privé de la ville pour 1 887 K€, dans une moyenne similaire pour les 3 dernières années.
 - Des redevances versées par les structures gérées en DSP telles que les crèches, ou la fourrière pour un montant de 894 K€, en baisse de 31 % par rapport à l'an dernier.

Le montant des autres recettes réelles de **6 462 598 euros** comprend :

- Les « *produits financiers* », les « *produits exceptionnels* » et les « *reprises provisions* » se distinguent des autres recettes par leur caractère non récurrent. On y retrouve notamment :
 - Le produit des cessions pour un montant total de 4 707 K€ avec la cession de la bourse du travail pour 4 millions d'euros.
 - Les pénalités perçues dans le cadre de l'exécution des contrats et lors de l'annulation de transaction pour un montant de 593 K€.

¹ Agence nationale de l'habitat pour l'amélioration de l'habitat

En dépenses, le montant total des réalisations de l'exercice s'élève à 202 910 028 euros. Il se décompose de la manière suivante :

Chap.	Dépenses	Inscriptions	Réalisations
011	Charges à caractère général	55 577 254 €	50 210 218 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	69 420 404 €	69 068 152 €
014	Atténuations de produits	20 154 399 €	19 960 105 €
65	Autres charges de gestion courante	44 544 784 €	44 246 879 €
	Total des dépenses courantes	189 696 841 €	183 485 354 €
66	Charges financières	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	7 490 889 €	6 143 509 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	294 000 €	294 000 €
	Total des dépenses réelles	197 481 730 €	189 922 863 €
042	Opérations d'ordre	9 000 000 €	12 987 165 €
	Total des dépenses de fonctionnement	206 481 730 €	202 910 028 €

Les montants portés dans ce tableau étant arrondis, des différences non significatives peuvent apparaître avec les totaux.

Le montant des dépenses courantes de 183 485 354 euros comprend :

- Les « charges à caractère général »

Elles rassemblent toutes les dépenses permettant d'assurer les compétences obligatoires de la commune et le bon fonctionnement des services. On y retrouve notamment :

- L'achat de tout type de fluides : électricité, eau, chauffage urbain, carburants pour un montant de 6 134 K€ et l'alimentation pour un montant de 1 782 K€ qui seront susceptibles d'être fortement impactés à l'avenir par la crise sur l'approvisionnement.
- Les prestations de services constituées des différentes animations proposées dans les structures d'accueil ou à destination de la jeunesse, de cours et d'ateliers divers et variés à destination des concitoyens, des concerts et spectacles organisés pour le plus grand nombre pour un montant de 3 582 K€ ;
- La fourniture de petit équipement telle que le matériel nécessaire pour la signalisation horizontale, les interventions en plomberie, électricité, peinture et autres, le petit appareil d'électroménager, etc,
- Les contrats de prestations de service regroupant les prestations confiées à des prestataires de service, tel que le nettoyage de la voirie, les contrôles de sécurité obligatoires pour 6 811 K€,
- Diverses réparations (voirie, bâtiments, réseaux) pour un montant total de près de 4 M€ et dépenses d'entretien, de maintenance (3,2 M€) ou de nettoyage des locaux fortement impactés par la crise COVID (3 454 K€).

- Les « charges de personnel »

Elles comprennent toutes les dépenses relatives à la gestion du personnel : rémunérations, charges sociales, visites médicales assurance. Elles connaissent un taux de réalisation toujours en accord avec les crédits prévisionnels s'élevant à 99% et illustrant ainsi la sincérité budgétaire.

- Les « atténuations de produits »

Elles regroupent l'ensemble des dépenses consenties pour autrui :

- Au bénéfice de POLD : le reversement de la fiscalité relative à la TEOM pour 903 K€.

- Au bénéfice du territoire national
 - Le prélèvement pour contribution au redressement des finances publiques pour 1 546 K€.
 - La contribution de la ville au FSRIF pour 14 824 K€ ;
 - La contribution de la ville au FPIC pour 1 959 K€.
- Les « autres charges de gestion courante »
 - Elles recensent pour l'essentiel les diverses participations obligatoires de la ville (versement du FCCT à POLD pour 36,6 M€, brigade des pompiers pour 807 K€) ou choisies tel que l'engagement en faveur du social (CCAS pour 3 600 K€) ou au bénéfice des associations (1 315 K€).

Le montant des autres dépenses réelles de 6 437 509 euros comprend :

- Les « charges financières », les « charges exceptionnelles » et les « dotations provisions » se distinguent des autres dépenses par leur caractère non récurrent. On y retrouve notamment :
 - Les titres annulés émis sur les exercices antérieurs pour un montant de 5 926 K€ ; (dont 5 730 K€ pour une vente annulée avec un de nos acquéreurs)
 - Les provisions constituées en cas de litiges.

b. En section d'investissement

Les recettes sont de 110 876 351 euros. Par différence avec les dépenses d'un montant de 74 837 708 euros, le résultat de clôture pour 2021 est positif et s'élève à plus de 36 millions.

Les recettes d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Chap.	Recettes	BP 2021	CA 2021
13	Subventions d'investissement	2 185 059 €	5 213 981 €
20	Immobilisations incorporelles	158 455 €	- €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €
21	Immobilisation corporelles	6 650 €	85 800 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €
	Total des recettes d'équipement	2 350 164 €	5 299 781 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 077 000 €	10 643 902 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18 337 172 €	18 337 172 €
16	Dépôts et cautionnements reçus	700 €	26 866 €
27	Autres immobilisations financières	40 353 275 €	45 721 838 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 014 000 €	
	Total des recettes financières	74 782 147 €	74 729 778 €
	Total des opérations pour compte de tiers	16 000 000 €	8 233 929 €
	Total des recettes réelles	93 132 311 €	88 263 488 €
021	Virement de la section de fonctionnement	16 074 077 €	
040	Opérations d'ordre	9 000 000 €	12 987 165 €
041	Opérations patrimoniales	25 000 000 €	9 625 698 €
	Total des recettes d'ordre	50 074 077 €	22 612 863 €
	Total des recettes d'investissement	143 206 388 €	110 876 351 €

Les montants portés dans ce tableau étant arrondis, des différences non significatives peuvent apparaître avec les totaux.

Le montant des subventions d'équipement (5,2 M) se répartit comme suit :

- du Conseil Départemental des Hauts de Seine pour 1,1 million d'euros pour l'école Petitot (1M€) et pour la création du jardin de la rose des vents (100 K€).
- du Conseil Régional de l'Ile de France pour 429 K€, dont 377 K€ à destination de la vidéo protection, 34 K€ pour la modernisation du système d'éclairage et 18 K€ pour d'autres aménagements tels que l'ascenseur à vélo
- du SIPPEREC pour 204 K€ dont 199 K€ dédiés à l'éclairage public passé en LEDs.

Le montant des dotations pour 10,6 millions d'euros comprend :

- Le FCTVA, fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, pour un montant de 10 millions d'euros. Ce fonds est évalué au regard du montant des travaux éligibles réalisés en investissement par la commune en 2019.
- La taxe d'aménagement pour 592 K€ qui s'appuie sur la délivrance des permis de construire.

Le montant réalisé au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés » correspond au besoin de couverture du déficit de la section d'investissement pour l'exercice antérieur.

Le montant des dépôts et cautionnements reçus de 27 K€ est essentiellement composé de cautions enregistrées pour la location de parkings.

Les recettes financières comprennent le solde des ventes immobilières pour 40 M€ et des soldes de participations pour 5M€.

Pour rappel : l'inscription des crédits relatifs à la cession d'un bien se fait en section d'investissement. Les écritures concernant la vente sont comptabilisées en section d'investissement pour faire ressortir la plus ou moins-value réalisée sur le bien cédé.

Les dépenses se montent à 74 387 708 euros et se répartissent comme suit :

Chap.	Recettes	BP 2021	CA 2021
20	Immobilisations incorporelles	11 465 974 €	4 090 818 €
204	Subventions d'équipement versées	4 606 642 €	4 523 291 €
21	Immobilisation corporelles	51 898 023 €	31 030 126 €
23	Immobilisations en cours	19 382 172 €	15 722 610 €
	Total des recettes d'équipement	87 352 811 €	55 366 845 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
16	Dépôts et cautionnements reçus	29 560 €	27 348 €
27	Autres immobilisations financières	2 037 602 €	1 007 912 €
	Total des recettes financières	2 067 162 €	1 035 260 €
	Total des opérations pour compte de tiers	16 157 230 €	8 233 929 €
	Total des recettes réelles	105 577 203 €	64 636 034 €
040	Opérations d'ordre	2 700 €	125 977 €
041	Opérations patrimoniales	25 000 000 €	9 625 698 €
	Total des recettes d'ordre	25 002 700 €	9 751 675 €
	Total des recettes d'investissement	130 579 903 €	74 387 709 €

Les montants portés dans ce tableau étant arrondis, des différences non significatives peuvent apparaître avec les totaux.

Les immobilisations incorporelles correspondent aux études avant travaux et à l'acquisition de logiciels et de licences informatiques. Ainsi au titre des études ont été financées des études pour l'école Parmentier (420 K€), la réhabilitation de l'école Petitot (330 K€), l'école des Bergères (290 K€), et pour la vidéo protection (200 K€). En logiciels, 381 K€ sont consacrés à la sécurisation des données et à l'acquisition d'outils de bureautique.

Les subventions d'équipement versées concernent pour 1,5 million d'euros l'OHP et pour 1,8 millions d'euros Paris La Défense.

Les immobilisations corporelles et en cours concernent tous les travaux réalisés sur l'exercice 2021 ou non achevés à la fin de l'exercice. Les principaux sont recensés ci-après.

Dans le secteur de l'enfance, l'enseignement et la jeunesse

- 3 417 K€ ont été dépensés pour la crèche des Cèdres essentiellement pour son extension et sa réhabilitation, le réaménagement du parc et l'installation de nouvelles aires de jeux.
- 1 311 K€ pour la crèche des bergères.
- 676 K€ pour la crèche des Lutins comprenant la réfection des 5 terrasses.
- 8 262 K€ pour l'extension de l'école Parmentier comprenant de la réhabilitation et l'aménagement.
- 678 K€ pour le désamiantage de l'école Petitot.
- 304 K€ pour la finition de l'école des Bergères avec la pose de sols souples.
- 311 K€ pour du matériel informatique dans les écoles.

Dans le domaine du sport,

- 4 747 K€ ont été investis pour la construction des tribunes et les aménagements extérieurs.
- 602 K€ pour le palais des sports, notamment pour la réfection de la couverture et le remplacement des armoires électriques pour mise aux normes.
- 175 K€ pour la création d'une piste pour les mini-motos sur l'île de Puteaux.

Dans le cadre de la culture,

- 1 077 K€ ont été consacrés au palais des congrès pour des travaux de rénovation, de réfection de la toiture et de la terrasse.
- 381 K€ ont été dédiés à la ludothèque, toujours dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments communaux.

Au titre de l'action en faveur de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, 1 124 K€ ont été assumés pour les travaux de la passerelle et l'ascenseur.

Toujours soucieux de la qualité de vie des Putéoliens et Putéoliennes, 1,4 million d'euros ont été investis pour la passerelle de l'île de Puteaux, et 174 K€ pour initier l'aménagement de pistes cyclables et de stationnement de vélos

Enfin, le déploiement de la vidéoprotection s'est poursuivi avec plus de 672 K€ d'investissement. On peut noter, à titre d'exemple, l'installation de caméras au palais de la danse, dans le jardin du Boulodrome, au marché des Bergères. 3,4 millions d'euros ont également été consacrés aux divers aménagements de rues et de trottoirs, et la création de massifs arborés.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des Bergères et de Charcot, les opérations réalisées s'élèvent respectivement à 7,8 millions d'euros et 414 K€. Elles sont suivies en compte de tiers permettant un transfert au territoire Paris Ouest la Défense.

En 2021, la ville n'a toujours pas eu recours à l'emprunt malgré toutes les difficultés liées à la crise sanitaire et économique. Seuls, figurent emprunts et dettes assimilées, le remboursement des cautions versées par les usagers de nos services.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2021 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 208 981 246,87 euros

Dépenses de l'exercice : 202 910 028,40 euros

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 6 071 218,47 euros

Résultat reporté de l'exercice N-1 : 26 493 729,65 euros

Résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement : 32 564 948,12 euros

Section d'investissement

Recettes de l'exercice : 110 876 351,37 euros

Dépenses de l'exercice : 74 387 708,62 euros

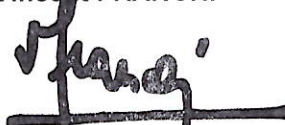
Résultat d'investissement de l'exercice : 36 488 642,75 euros

Solde d'exécution reporté de l'exercice N-1 : - 12 626 485,23 euros

Résultat de clôture cumulé de la section d'investissement : 23 862 157,52 euros

***Vu pour être annexé à
la délibération du conseil municipal
en date du 6 AVRIL 2022.***

Vincent FRANCHI



Premier Adjoint au Maire